ARAPL Nouvelle-Aquitaine

Maison des Professions Libérales Région Nouvelle-Aquitaine

N°adhérent : _____

Effet au / /

Cadre réservé à l'ARAPL NA

BULLETIN D'ADHÉSION 2027 - ARAPL NA

Identification de l'adhérent (obligatoire)

NOM - Prénom : ..... **ou** **Dénomination sociale** : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél personnel : .....

Email : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Tél professionnel : .....

Tél portable : .....

N° SIRET * : .....

Code APE-NAF : .....

Comment avez vous eu connaissance de l'ARAPL ? : .....

Destination de votre courrier : ☐ Adresse professionnelle **ou** ☐ Adresse personnelle

Activité et régime (obligatoire)

Profession : .....

Régime d'imposition :

☐ Micro-BNC ☐ Déclaration contrôlée BNC (RÉEL) ☐ BIC

Date de début d'activité : ...../...../..... **Année fiscale de prise d'effet de l'adhésion :** .....

Etes vous membre d'une SCM ? ☐ Non ☐ Oui **Dénomination de la SCM :** .....

Utilisez-vous les services d'un membre de l'Ordre des Experts comptables : Non ☐ Oui ☐

Cabinet : ..... Adresse : .....

SOCIÉTÉ OU GROUPEMENT D'EXERCICE EN BNC : ☐SCP ☐SDF ☐SEP ☐SISA ☐SPEC ☐SEL

DÉSIGNATION DES ASSOCIÉS * 1..... 2..... 3.....

* Lorsque l'adhésion concerne un groupement, elle concerne l'ensemble de ses associés ou membres. Tout mouvement au sein du groupe doit être signalé à l'ARAPL Nouvelle-Aquitaine. Les informations d'identification et d'activité ci-dessus reprennent les champs du bulletin.

Mode de télétransmission de mes déclarations professionnelles à la DGFIP

Cette rubrique ne concerne pas les micro-entrepreneurs. Cochez une seule option :

A - Par mes propres moyens, en qualité de partenaire EDI.

B - Par l'intermédiaire d'un membre de l'Ordre des experts-comptables, d'une association de gestion et de comptabilité ou du partenaire EDI choisi par l'un d'eux.

C - Par l'intermédiaire de l'ARAPL Nouvelle-Aquitaine ou de son partenaire EDI.

Dès lors, le présent document vaut mandat donné à l'ARAPL Nouvelle Aquitaine pour accomplir en mon nom toutes formalités nécessaires et pour télétransmettre à la DGFIP l'ensemble des données et documents avec son partenaire EDI.

D - Par l'intermédiaire d'un autre partenaire EDI.

Tarifs des cotisations 2027

Offres de Base

☐ Micro-BNC : 110€ TTC

☐ Déclaration contrôlée BNC (RÉEL) : 195€

☐ SOCIÉTÉ 1 ASSOCIÉ BNC (RÉEL) : 195 € TTC

☐ SOCIÉTÉ À PARTIR DE 2 ASSOCIÉS BNC (RÉEL) : 285 € TTC

☐ EI et société BIC : 195€ TTC

Offres Packagées - MICRO

☐ Pack Confort - **Non assujetti TVA** : 190€ TTC

☐ Pack Confort - **Assujetti TVA** : 220€ TTC

Offres Packagées - RÉEL jusqu'à 1 associé

☐ Pack Réel Essentiel : 345€ TTC

☐ Pack Réel Renforcé : 525€ TTC

Contenu, conditions d'éligibilité et modalités de souscription des packs : "CF catalogue et site internet"

☐ Je souhaite bénéficier du "Club Avantage" proposé par l'ARAPL NA (accès à un comité d'entreprise et à des réductions partenaires) inclus dans la cotisation annuelle.

Engagements et conditions de l'adhésion

L'adhérent s'engage à fournir des informations exactes et à communiquer les documents utiles à la réalisation des services qu'il a choisis. Il demeure responsable de ses déclarations et du respect des obligations fiscales et comptables applicables à sa propre situation et à son régime. La tenue des livres et documents comptables relève, le cas échéant, des obligations applicables à l'adhérent ; elle ne constitue pas une obligation créée par la seule adhésion.

L'ARAPL Nouvelle-Aquitaine fournit les prestations d'accompagnement contractuellement souscrites. Elle ne se substitue ni à l'adhérent dans l'accomplissement de ses obligations, ni à l'administration fiscale. Les prestations ne comprennent pas de contrôle légal au titre de l'ancien régime des organismes de gestion agréés. Ces engagements remplacent les obligations du bulletin établies sur le fondement de ce régime abrogé (Loi n° 2025-127 du 14 février 2025, art. 11).

L'adhésion prend effet à la date de signature du bulletin pour une durée d'un an.
Elle est renouvelée par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année, sauf résiliation selon les modalités suivantes : Envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception 2 mois avant la date de clôture de l'exercice social de l'adhérent.

Paiement de la cotisation à réception de la facture selon les modalités précisées sur celle-ci.
En cas de difficulté de paiement ou d'impayé, les modalités de contact, de régularisation et les conséquences éventuelles sont celles prévues dans les CGV.

Protection des données personnelles

Responsable du traitement. Le responsable est visé dans les CGV.

Finalités et bases légales. Les données sont utilisées pour traiter la demande d'adhésion, gérer la relation contractuelle et fournir les services souscrits ; ces traitements sont fondés sur l'exécution du contrat. Les données nécessaires à l'exécution du mandat de télétransmission sont traitées pour cette finalité distincte, sur le fondement du mandat choisi. Toute prospection ou tout partage facultatif de données repose sur un consentement séparé, libre et spécifique. Les finalités et bases légales doivent être présentées à la collecte.

Données obligatoires et facultatives. Les données demandées dans le bulletin portent notamment sur l'identité, les coordonnées, l'activité, le régime d'imposition, le groupement éventuel, les services choisis et, le cas échéant, le mandat de télétransmission. Les champs obligatoires doivent être identifiés comme tels dans le formulaire ; les autres sont facultatifs.

Destinataires. Les destinataires des données sont le personnel de l'ARAPL. Les données ne sont transmises à un partenaire EDI et à la DGFiP que pour les déclarations et documents couverts par le mandat de télétransmission, si l'option C est choisie.

Durée de conservation. Les données comptables et fiscales sont conservées pendant 10 ans.

Droits et contact. Dans les conditions applicables, vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification ou leur effacement, la limitation du traitement ou leur portabilité, et vous opposer à certains traitements. Vous pouvez retirer à tout moment un consentement donné pour un usage facultatif, sans que cela remette en cause les traitements antérieurs fondés sur ce consentement. Pour exercer vos droits, adressez-vous à :

ARAPL Nouvelle-Aquitaine
51-53 Boulevard du Président Wilson
33000 Bordeaux
Tél. : 05 57 81 43 50
contact@araplaquitaine.fr

Si, après avoir contacté l'association, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Les droits et modalités d'exercice doivent être portés à la connaissance de la personne au moment de la collecte.

Consentements facultatifs

☐ J'accepte de recevoir des communications des offres de l'ARAPL et des membres de la MPL NA (ORIFF PL et UNAPL).

☐ J'accepte que mes données soient communiquées à des partenaires de l'ARAPL et de recevoir des communications de ceux-ci.

Signature

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des présentes conditions d'adhésion et des services sélectionnés. Le mandat de télétransmission ne s'applique que si l'option C.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :
.....

Signature de l'adhérent :